

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par le soussigné, Éric Beaulieu, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avis que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le 13 décembre 2022 à 19 :30, au 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande DM 2022-017 pour :

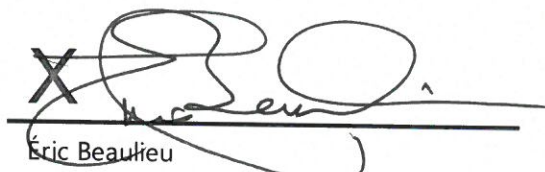
- Autoriser que la hauteur du garage détaché projeté soit de 6.71 m et qu'une des deux portes de garage soit de 3.66 m de hauteur . Le règlement de zonage 330-2018 article 6.6 et 6.7 prévoit respectivement que la hauteur maximum d'un garage détaché est de 6 m et que la hauteur maximale d'une porte de garage est de 2.75 m.

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique: 131, rue Brosseau, Saint-Stanislas-de-Kostka
Lot no.: 5 123 918

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme article 145.6, les personnes ou organismes intéressés pourront présenter leurs observations lors de la séance ou encore, par écrit, concernant ces demandes de dérogations dans le cadre d'une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 26 novembre 2022 au 10 décembre 2022. Les commentaires concernant ces demandes de dérogations mineures doivent être acheminés par courriel à l'adresse inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca, par la poste ou déposés dans la boîte à droite de l'entrée principale située au 221, rue Centrale.

Fait et donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce (25 novembre 2022)



Eric Beaulieu
Directeur général et secrétaire trésorier




MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA
AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Certificat de publication

Je, soussigné, **ÉRIC BEAULIEU**, Directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le (date), en affichant une copie au Centre municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce (25 novembre 2022).


X
Éric Beaulieu
Directeur général et secrétaire trésorier